

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
2 – 2025 / N° 6

Envoyé en préfecture le 06/02/2025  
Reçu en préfecture le 06/02/2025  
Publié le 06/02/2025  
ID : 026-212603054-20250204-2\_2025\_6-DE

SEANCE du 04 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 0  
Date de la convocation : 27.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MINDER Pascale, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile  
Corinne MANENT donne pouvoir à BONNET Annick

**Objet : Acquisition et location illuminations de Noël**

Notre contrat de location de 3 ans avec la société Decolum arrive à échéance. Nous pouvons racheter le matériel loué depuis 3 ans pour un montant de 135.26 € TTC.

Le bureau propose de repartir sur une location de 3 ans avec des décorations sur les candélabres des lotissements.

Des devis ont été demandé à la société DECOLUM pour 11 décorations pour un montant de 893.52 € TTC par an.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTE** la proposition d'achat à la société Decolum du matériel loué depuis 3 ans pour un montant de 135.26 € TTC
- **ACCEPTE** de faire une location de 3 ans avec la société Decolum pour un montant de 893.52 € TTC

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roublon, le 05.02.2025

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 06/02/2025  
Et de la réception en Préfecture le 06/02/2025

Le Maire

